

LETTRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

OBJET: Demande d'enregistrement pour le compte de l'entreprise KENTSEL
Réf. Code de l'Environnement art. R 512-46-3 à 512-46-7

Monsieur le Préfet,

En application du Code de l'Environnement et tout particulièrement des dispositions de l'article R512-46-3 3, je soussigné Monsieur METIN YUKSEK, Dirigeant de la société KENTSEL dont le siège est 5 rue de la croix Maurencienne 51 370 Saint-Brice-Courcelles, ai l'honneur de solliciter une demande d'enregistrement de mon établissement qui est envisagé au Lieudit « Les prés de la Chaussée », 51 100 REIMS au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les activités soumises à **Enregistrement** sont les suivantes :

- ◆ Centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers (Enrobage à chaud), **rubrique ICPE 2521-1** ;
- ◆ Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, **rubrique ICPE 2515-1a**.

Sont joints au présent dossier :

- ◆ Un tableau indiquant la nature et le volume des activités ainsi que le numéro des rubriques de la nomenclature,
- ◆ Une carte au 1/25 000 sur laquelle sont indiqués l'emplacement de l'installation, les limites des communes et le rayon d'affichage prévu par la nomenclature,
- ◆ Un plan cadastral, à l'échelle de 1/2 500 au minimum, des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres,
- ◆ Un plan d'ensemble, à l'échelle de 1/500, indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci,
- ◆ La compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols,
- ◆ Les capacités techniques et financières de l'exploitant,
- ◆ Une notice justifiant le respect des prescriptions applicables,
- ◆ Une notice justifiant la comptabilité du projet avec les plans, schémas et programmes mentionnés aux 4° à 11° de l'article R122-17.

Réglementairement, ce dossier de demande doit notamment comprendre un plan, à l'échelle 1/200 ème (plan d'ensemble) au minimum indiquant les dispositions projetées. Compte tenu de la grande dimension des installations, il est sollicité une demande de dérogation pour joindre le plan masse à l'échelle du 1/500 ème.

Fait à Saint-Brice-Courcelles, le 1er juillet 2021

Monsieur METIN YUKSEK
Dirigeant

